

Créateur de confiance et de valeur

Le réviseur d'entreprises est l'auditeur légal en Belgique. Il est un expert indépendant au service des entreprises, des pouvoirs publics et de nombreux organismes du secteur non-marchand. Ses rapports sont destinés à de nombreuses parties prenantes comme des investisseurs, fournisseurs, travailleurs, banquiers et clients. L'objectif principal est d'assurer la fiabilité des comptes annuels ou des comptes consolidés, dont les utilisateurs attendent qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'entité. Un bon millier de réviseurs d'entreprises exercent en Belgique des missions (légales) de contrôle et fournissent des services de conseil, dans le strict respect des règles d'indépendance. Outre son rôle de gardien de la qualité de l'information contenue dans les comptes annuels, le législateur a confié réviseur d'entreprises bien d'autres missions à l'occasion de chaque événement important jalonnant la vie de l'entreprise. Dans des situations de conflits d'intérêts ou d'intérêts divergents, le réviseur d'entreprises joue le rôle d'arbitre indépendant. Il crée, en travaillant en toute indépendance et dans l'intérêt général, une relation de confiance nécessaire avec ses clients et les parties prenantes. La fiabilité des informations et la confiance constituent les conditions préalables et indispensables à la croissance et la prospérité de notre économie.